

Affiches-parisiennes.com (web) – 27/11/18

Projet de loi Justice : les avocats sur le front

le 27 novembre 2018 - Anne Moreaux - [Droit](#) - [Actualité du droit](#)



© A.P.

Vent debout contre le vote du projet de loi de programmation pour la Justice et la réponse jugée insuffisante de la garde des Sceaux après leur lettre ouverte, les avocats ont fait grève. Mobilisé depuis des mois, le Conseil national des barreaux (CNB) avait appelé l'ensemble de la profession à se mobiliser pour une nouvelle "journée justice morte" le 22 novembre.

Des milliers d'avocats et de membres des professions judiciaires ont manifesté leur mécontentement jeudi 22 novembre lors de la deuxième "journée justice morte" organisée contre le projet de loi de programmation pour la Justice porté par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, actuellement examiné par les députés.

Une mobilisation nationale

Le CNB est sur le front depuis la genèse de ce projet de loi. Dès le 16 février 2018, il s'est prononcé sur l'ensemble des propositions remises à la Chancellerie sur les chantiers de la justice. à la lecture d'un premier projet de loi dont il était destinataire le 9 mars, il a immédiatement signifié à la garde des Sceaux la colère de la profession au regard de la méthode et des orientations du texte proposé par le Gouvernement.

Un dialogue s'engage alors, la Chancellerie revoyant sa copie, mais pas assez au goût des avocats. Mécontents, ces derniers décident de se mobiliser pour porter avec force et détermination la question cruciale de la sauvegarde d'une justice de proximité indispensable à la vitalité des territoires.

De nombreux amendements sont ainsi portés par la profession qui se lance dans une action de lobbying assumée. Ce mouvement est soutenu par la plupart des professions judiciaires (magistrats, greffiers, notaires, experts de justice).

Après avoir organisé avec succès une journée "justice morte" le 21 mars dernier, les avocats ont battu le pavé le 11 avril lors d'une manifestation nationale. Christiane Féral-Schuhl avait alors remercié ses confrères pour « cette manifestation qui marquera l'Histoire du barreau » avant de les appeler solennellement à continuer la mobilisation « tant que le projet de loi n'est pas à la hauteur de la justice française ».

Fidèle à ses paroles, la présidente du CNB a ainsi poursuivi la mobilisation du barreau avec une nouvelle "journée justice morte" jeudi 22 novembre, au moment où les députés votaient la loi. Grève, manifestation et happening, l'événement contestataire a pris différentes formes selon les modalités décidées localement par les Conseils de l'Ordre et les organisations professionnelles. En début de semaine, le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris a ainsi voté à l'unanimité la grève des audiences et des désignations. **Le barreau de Clermont-Ferrand a proposé des consultations gratuites pour les justiciables présents au palais**, tandis que le barreau d'Alès était en grève avec le port du rabat rouge sur la robe.

Les raisons de la colère

« La justice doit permettre de juger des hommes et des femmes avec l'analyse de contexte, la recherche de la vérité, l'oralité. Or là, on bascule dans une justice de dossiers »,

a dénoncé Christiane Féral-Schuhl, présidente du CNB, sur France Info, lundi 19 novembre.

Cette dernière a clairement expliqué les raisons de la colère et de la mobilisation sans faille du barreau contre les dernières évolutions du projet de loi Justice.

Par exemple, au sujet de la banalisation des audiences par visioconférence, la représentante du barreau rappelle qu'en matière de droit, les objectifs de performance et de rentabilité ne sauraient prévaloir sur la qualité de la justice rendue et le respect des principes du procès équitable. C'est pourquoi le CNB a voté à l'unanimité une motion pour réaffirmer son opposition de principe au recours généralisé à la vidéo-audience dans toutes les procédures concernant les étrangers, sans l'accord des intéressés. Cette mesure prévue dans le projet de loi de programmation pour la Justice, soutenu par Nicole Belloubet, méconnaît le droit du justiciable d'être réellement représenté par son avocat, à ses côtés.

Dans sa lettre ouverte envoyée en début de semaine à la garde des Sceaux, le CNB déplore que « des amendements inacceptables » aient été votés par la commission des lois de l'Assemblée nationale, au sujet notamment de « l'expérimentation élargie à cinq régions administratives d'une nouvelle organisation de cours d'appel spécialisées et la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance en un seul tribunal judiciaire, annonçant la disparition de fait de juridictions de première instance », ou encore de « la dématérialisation de la procédure pénale et ses conséquences, s'agissant plus particulièrement des notifications des droits au gardé à vue, contraire aux droits de la défense ».

Justice

Les avocats du barreau de Clermont-Ferrand reconduisent leur mouvement de grève

Publié le 27/11/2018 à 18h36



Les avocats du barreau clermontois restent mobilisés contre le projet de loi de programmation 2018-2022 et la réforme de la justice (photo d'illustration Hervé Chellé). © Hervé Chellé

Mobilisés depuis plusieurs mois contre le projet de loi de programmation 2018-2022 et la réforme de la justice, les avocats du barreau de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ont décidé de reconduire leur mouvement de grève.

Il y a maintenant plusieurs mois que les avocats du barreau clermontois se mobilisent contre le projet de loi de programmation 2018-2022 et la réforme de la justice qui, selon eux, "porteraient atteinte aux droits des justiciables".

Dans ce cadre, ils ont décidé de reconduire leur mouvement de grève. Celui-ci prendra la forme d'une "semaine justice morte", du lundi 3 au vendredi 7 décembre. Durant cette semaine, ils organiseront "la grève totale des audiences civiles, pénales, commerciales, prud'homales et administratives, sauf celles où la liberté est en jeu". Dans le même temps, l'accueil des justiciables, dans le cadre de consultations gratuites, sera assuré de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures, au tribunal de grande instance (TGI), dans les bureaux mis à disposition à cet effet, au niveau des salles d'audience. Selon le barreau clermontois, "ce mouvement de contestation reste reconductible".

Christian Lefèvre

Clermont-Ferrand : en grève, les avocats proposeront des consultations gratuites du 3 au 7 décembre



Le barreau de Clermont-Ferrand en grève contre le projet de réforme de la Justice examiné à l'Assemblée Nationale.
/ © Alexandre Rozga / France 3 Auvergne

Les avocats du barreau de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme vont organiser des consultations gratuites pour accompagner leur semaine de grève totale du 3 au 7 décembre 2018, afin de protester contre le projet de réforme de la justice.

Par Cyrille Genet Publié le 29/11/2018 à 17:54

Les avocats du barreau de Clermont-Ferrand ont décidé de reconduire leur mouvement de grève des 15 et 22 novembre contre le projet de réforme de la justice et la loi de programmation sur 5 ans des moyens de la justice. Ils organiseront des consultations gratuites au Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand du lundi 3 au vendredi 7 décembre de 9h à 11h et de 14h à 16h dans des bureaux situés au niveau des salles d'audiences. Ils annoncent aussi une grève totale des audiences civiles, pénales, commerciales, prud'homales et administratives sauf pour les audiences où la liberté est en jeu.

Le mouvement reconductible vise à s'opposer à deux projets actuellement en examen à l'Assemblée nationale : la loi de programmation des moyens de la justice pour les 5 années à venir et la réforme de la Justice dans 5 grands domaines : la transformation numérique, l'amélioration et la simplification des procédures pénale et civile, l'adaptation du réseau des juridictions, le sens et l'efficacité des peines.

GRÈVE TOTALE DU BARREAU DE CLERMONT DU 3 AU 7 DÉCEMBRE

28.11.2018 à 09:02



Les avocats du barreau de Clermont-Ferrand ne désarment pas (Photo : manifestation des robes noires devant le tribunal de Riom en mai dernier/NewsAuvergne).

Le barreau de Clermont-Ferrand reste mobilisé contre le projet de loi de programmation 2018/2022 et la réforme de la Justice.

"La mobilisation des barreaux se poursuit et est essentielle au regard des dispositions du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui porteraient atteintes aux droits des justiciables. Le plan Justice est à l'examen à l'assemblée nationale et connaît nombre d'amendements qui reviennent notamment sur les discussions qui ont eu lieu entre instances nationales des professions du droit et la chancellerie", précise par communiqué l'Ordre des avocats de Clermont.

En conséquence les avocats du barreau de Clermont décident de reconduire **leur mouvement de grève**. Aussi le barreau organise **à partir du lundi 3 décembre et jusqu'au vendredi 7 décembre 2018** :

- **la grève totale des audiences civiles, pénales, commerciales, prud'homales et administratives, sauf les audiences où la liberté est en jeu ;**
- l'accueil des justiciables dans le cadre de consultations gratuites assurées de 09h à 11h et de 14h à 16h au TGI, dans les bureaux mis à disposition à cet effet, au niveau des salles d'audience.

Le mouvement de contestation pourrait être reconductible.

CONDAMNÉ 10 FOIS SANS PERMIS

JUSTICE. Une 39^e condamnation. Le prévenu arrive en boitant à la barre. Le président Julland doit l'appeler plusieurs fois car l'homme est un peu sourd. « J'ai cassé mon appareil auditif », glisse l'homme de 74 ans. Il comparait pour conduite sans permis le 14 octobre dernier, sans assurance et au volant d'une voiture qui faisait l'objet d'une mesure d'immobilisation. Ce n'est pas la première fois qu'il est pris sans permis. Non, c'est la dixième... « J'ai pris le véhicule comme un idiot... » Son état de santé est totalement incompatible avec une incarcération, plaide son conseil, M^{re} Anne Riol. Suivant les réquisitions du parquet, le tribunal le condamne à six mois ferme. Sa 39^e condamnation...

GLAINE-MONTAIGUT. Un hangar agricole

détruit par les flammes. Un feu s'est déclaré jeudi, vers 18 h 30, dans un hangar agricole situé au lieu-dit « Les Teilhoux », à Glaine-Montaigut. Le bâtiment, d'une superficie d'environ 150 m², a été détruit. Selon les premiers éléments recueillis par les gendarmes de Billom, le sinistre aurait été provoqué par la fermentation de bottes de fourrage stockées sur place.

ILS S'ENGAGENT SUR L'A75 FERMÉE

PÉRIGNAT-LES-CARLIÈRES. Accidents. Les travaux sur l'A75 imposent la fermeture nocturne de certains tronçons. C'était le cas, dans la nuit de jeudi à vendredi, entre La Pardieu et le Zénith. L'affichage et les barrières matérialisant le chantier n'ont pas empêché deux automobilistes de s'engager sur la chaussée, entre 1 h 30 et 2 heures. Le premier, âgé d'une quarantaine d'années, a été victime d'un accident sans gravité. Vérification faite, il circulait avec 1,22 g d'alcool. Le second conducteur a percuté la base d'une grue, toujours à hauteur de Pérignat. Ce jeune homme de 24 ans a été désincarcéré par les pompiers, médicalisé par le Smur et transporté au CHU. Les enquêtes sont confiées au peloton motorisé de Clermont.

Puy-de-Dôme ➔ Actualité

JUSTICE ■ Maud Vian, bâtonnier du barreau de Clermont-Ferrand, revient sur ses missions et son rôle

« Garant de la déontologie de l'avocat »

Elle prend la parole publiquement pour défendre la profession, pour porter les messages des robes noires. Mais pas seulement. Dans l'ombre, le bâtonnier et son équipe veillent sur les 421 avocats du barreau.

Émilie Zuygg
emilie.zuygg@clermontbarreau.com

Elle arrive à la fin de son mandat de bâtonnier. Une « belle expérience humaine et professionnelle, qui exige un questionnement permanent sur la bonne ligne à suivre ». M^{re} Maud Vian, vient de passer deux années à « s'assurer de la bonne marche du barreau ».

1. Les missions du bâtonnier.

« La législation a fixé les missions du bâtonnier qui, en tant que garant de la déontologie de l'avocat, doit notamment vérifier l'inscription au tableau des avocats, mais aussi gérer tout le pôle disciplinaire. Sur toutes ces questions, c'est le conseil régional de discipline – composé d'avocats – qui est amené à se réunir pour prononcer, ou non, une sanction. »

« Un rapporteur du conseil de l'Ordre est alors désigné pour expliquer les tenants et aboutissants de la procédure. Et lors d'une audience, l'avocat mis en cause, cité à comparaître par le bâtonnier, a la parole et est assisté d'un conseil. La décision peut faire l'objet d'un appel. Une audience se tient alors devant la Cour d'appel, cette fois composée de magistrats professionnels. La déontologie entre en compte dans tout ce que fait un avocat. Notre profession est encadrée par des textes. »

« La profession d'avocat souffre d'un mythe qui consiste à croire que tous roulent sur l'or »

2. Devenir avocat. « Pour obtenir le titre d'avocat, il ne suffit pas de prêter serment. Ce qui compte, c'est l'inscription au tableau de l'Ordre. Beaucoup ont prêté serment mais n'ont jamais été inscrits au tableau. Pour



ORDRE. Maud Vian termine son mandat le 31 décembre prochain. Son successeur est Philippe Grognot. ■ 1. MAURIST

cela, le bâtonnier, et surtout le conseil de l'Ordre, vérifient le casier judiciaire, la nationalité et le lieu d'implantation du cabinet. Cette rencontre dans les locaux du confrère qui s'installe est très importante, car elle per-

met de s'assurer qu'il y a un réel respect du serment en termes de garanties pour le client, notamment sur le plan de la confidentialité, de la dignité, etc. »

3. Un rôle d'arbitre. « Le bâtonnier a aussi un rôle d'arbitre.

Par exemple si mésentente il y a autour d'une rupture de contrat, au sein d'un cabinet, entre un avocat et un collaborateur, ou entre associés. On essaie d'arriver à une conciliation, à ce que les parties s'entendent, en

mettant toujours en place des discussions respectant le contradictoire. En cas de contestation, c'est à la Cour d'appel que sera réglé le conflit. Cet arbitrage intervient aussi lorsqu'il y a des incidents d'audience, entre avocats, ou entre avocats et magistrats. Là, le bâtonnier intervient, écoute les parties et essaie de trouver un terrain d'entente pour que la situation s'apaise. En mettant toujours en avant le respect de la fonction des uns et des autres. »

4. Les honoraires de la toupe.

« Nous nous occupons de tous les trucs autour des honoraires des avocats. Aussi bien lorsque ce sont des confrères qui n'arrivent pas à se faire payer que lorsque des justiciables contestent le paiement qui leur a été demandé. »

Concernant les honoraires, la profession d'avocat souffre d'un mythe qui consiste à croire que tous roulent sur l'or. Ce n'est pas vrai. Le conseil de l'Ordre contrôle la comptabilité des cabinets. Beaucoup de confrères, une proportion d'ailleurs importante du barreau, sont en souffrance professionnelle et ne parviennent pas à vivre de leur métier, n'arrivent pas à payer leurs charges. »

5. L'organisation et la représentation.

« Il y a évidemment tout un volet administratif et organisationnel à gérer. Il faut instaurer les permanences pénales, celles relatives au droit des étrangers, aux hospitalisations sous contrainte, aux commissions de discipline du centre pénitentiaire de Riom. Ces listes de permanence doivent être précisément constituées pour l'ensemble des interlocuteurs qui sollicitent l'Ordre. Le bâtonnier représente également le barreau dans les liens avec les différents partenaires : les Restes du monde, le Secours populaire, la chambre de métiers, la CCI. Il participe également aux assemblées générales du Conseil national des barreaux, à la conférence des bâtonniers. »

SERMENT

Pour exercer sa profession, tout avocat doit prêter serment devant la Cour d'appel de son barreau. Au cours de cette cérémonie, il s'engage à respecter les principes essentiels de la profession : « Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. »

Auvergne : les avocats entament une grève totale des audiences pour défendre la justice de proximité

Dimanche 2 décembre 2018 à 18:01 Par [Eric Le Bihan](#) et [Lauriane Havard](#), France Bleu Pays d'Auvergne

Les députés reprennent ce lundi l'examen du projet de loi portant sur la réforme de la justice. L'occasion pour les avocats de remettre la pression en lançant des actions dans la durée, comme une grève totale des audiences cette semaine à Clermont... et jusqu'à la fin de l'année à Moulins !



Grève totale des audiences cette semaine pour les avocats clermontois © Radio France - Olivier Vidal

[Auvergne, France](#)

L'examen du projet de réforme de la justice, qui n'avait pas pu être achevé vendredi dernier à l'Assemblée Nationale, va reprendre ce lundi et se poursuivra le lendemain, avant le **vote solennel en première lecture mercredi**. Les débats sur le texte (déjà adopté en première lecture par le Sénat fin octobre) avaient été interrompus dans la nuit de vendredi à samedi en raison d'un trop grand nombre d'amendements restant à examiner (plus de 500). Parmi les sujets sensibles, **la fusion des tribunaux de grande instance avec les tribunaux d'instance**.



La justice de proximité est en danger selon les avocats © Radio France - Olivier Vidal

Stop à une justice numérique

La réforme portée par Nicole Belloubet, a du mal à passer pour les professionnels de la justice. Exemple, les avocats qui maintiennent la pression sur la garde des Sceaux. Leurs craintes sont multiples : le tout-numérique des procédures, la généralisation des visioconférences, la disparition des juridictions de proximité ou encore les spécialisations des tribunaux.

Les avocats du barreau de Clermont-Ferrand a donc décidé de passer la vitesse supérieure en observant une **grève totale des audiences** à compter de ce lundi et pour toute la semaine. Ils se proposent d'accueillir les justiciables dans le cadre de **consultations gratuites**.



À LIRE [Opération justice morte pour les avocats et les magistrats dans tous les tribunaux](#)

D'autres barreaux auvergnats sont également dans l'action à compter de ce lundi. **L'ordre des avocats de Moulins** pousse même leurs plaidoiries revendicatives encore plus loin. Ils ont prévu de **boycotter les audiences jusqu'à la fin de l'année**, comme le confirme le bâtonnier Anicet Lecatre : *"Nous considérons que l'enjeu est grave et qu'il impose une réaction toute aussi grave de la part des avocats de Moulins"*. Les désignations, les commissions d'office et les assistances garde à vue ne seront pas assurées. Le bâtonnier de Moulins précise qu'il ne s'agit pas de *"bloquer indéfiniment tout un système"* mais de faire entendre que **"modifier l'administration de la justice dans ces conditions là n'est pas admissible"**.

Par ailleurs, le CNB, Conseil National des Barreaux, appelle à la **mobilisation le 12 décembre** pour une "Justice pour tous". Des rassemblements sont prévus à partir de 11 heures devant les préfectures.





SEMAINE #JUSTICEMORTE DU 3 AU 7 DÉCEMBRE 2018

**Grève totale du Barreau de Clermont Fd
& consultations gratuites des justiciables
au TGI**

Le barreau de Clermont-Ferrand reste mobilisé contre le projet de loi de programmation 2018/2022 et la réforme de la Justice.

La mobilisation des barreaux se poursuit et est essentielle au regard des dispositions du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui porteraient atteintes aux droits des justiciables. Le #PJL JUSTICE est à l'examen à l'assemblée nationale et connaît nombre d'amendements qui reviennent notamment sur les discussions qui ont eu lieu entre instances nationales des professions du droit et la chancellerie.

C'est pourquoi, les avocats du barreau de Clermont décident de reconduire leur mouvement de grève.

Aussi le barreau organise à partir du **lundi 3 décembre** et jusqu'au **vendredi 7 décembre 2018** :

- ♦ la grève totale des audiences civiles, pénales, commerciales, prud'homales et administratives, sauf les audiences où la liberté est en jeu ;

- ♦ l'accueil des justiciables dans le cadre de consultations gratuites assurées de 09h à 11h et de 14h à 16h au TGI, dans les bureaux mis à disposition à cet effet, au niveau des salles d'audience.

*Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand
16 Place de l'Etoile
63033 Clermont Ferrand Cedex 1*

Avec ce mouvement de contestation reconductible, l'Ordre des avocats et l'ensemble de ces membres restent mobilisés contre le projet de loi de programmation 2018/2022 et de réforme de la Justice.

*Ordre des avocats, Barreau de Clermont FD,
Communiqué du 27/11/2018*